

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Tomcat

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2014-0030

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0006752-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
6. Autres informations	16

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Tomcat

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bell Laboratories Netherlands B.V.
	Adresse	De Cuserstraat 93 1081 CN Amsterdam Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	BE2014-0030	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0006752-0000	
Date de l'autorisation	30/01/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	15/07/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bell Laboratories, Inc.
Adresse du fabricant	3699 Kinsman Boulevard 53704 Madison, Wisconsin États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	3699 Kinsman Boulevard 53704 Madison, Wisconsin États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	Bell Laboratories, Inc. - European Division
Adresse du fabricant	Chaucer House, Chaucer Road, CO10 1LN Sudbury, Suffolk, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	3699 Kinsman Boulevard 53704 Madison, Wisconsin États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p> <p>Peut nuire au fœtus.</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Ne pas respirer les poussières.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p>

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats - professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiqueAdultes Mus musculus-Souris domestiqueJuvéniles Rattus norvegicus-rat brunAdultes Rattus norvegicus-rat brunJuvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Souris: Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres - Faible infestation: 25 à 50 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres - Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. - - Souris: . Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Faible infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.
Le produit se présente uniquement sous la forme de conditionnements distincts d'une contenance maximale de 10 kg.

- Emballages de 25, 50 ou 100 g d'appât (sachets papier doublés polyglassine), dans un seau extérieur en polyéthylène, une boîte en carton ou aggloméré : 3 à 25 kg.
- Appât en vrac dans un seau en polyéthylène avec couvercle ou dans un sac en polyéthylène à l'intérieur d'une boîte en carton : 3 à 25 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Souris : les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Rats : les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- *[Si disponible]* Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris domestiques et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiqueAdultes Mus musculus-Souris domestiqueJuvéniles Rattus norvegicus-Rat brunAdultes Rattus norvegicus-Rat brunJuvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Souris: Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres - Faible infestation: 25 à 50 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres - Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. - - Souris: . Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Faible infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit se présente uniquement sous la forme de conditionnements distincts d'une contenance maximale de 10 kg. - Emballages de 25, 50 ou 100 g d'appât (sachets papier doublés polyglassine), dans un seau extérieur en polyéthylène, une boîte en carton ou aggloméré : 3 à 25 kg - Appât en vrac dans un seau en polyéthylène avec couvercle ou dans un sac en polyéthylène à l'intérieur d'une boîte en carton : 3 à 25 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- *[Si disponible]* Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].
- L'usage de gants est recommandé.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 1 an

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats - professionnels - extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiqueAdultes Mus musculus-Souris domestiqueJuvéniles Rattus norvegicus-Rat brunAdultes Rattus norvegicus-Rat brunJuvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Souris: Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres - Faible infestation: 25 à 50 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres - Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. - - Souris: . Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. Faible infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit se présente uniquement sous la forme de conditionnements distincts d'une contenance maximale de 10 kg. - Emballages de 25, 50 ou 100 g d'appât (sachets papier doublés polyglassine), dans un seau extérieur en polyéthylène, une boîte en carton ou aggloméré : 3 à 25 kg. - Appât en vrac dans un seau en polyéthylène avec couvercle ou dans un sac en polyéthylène à l'intérieur d'une boîte en carton : 3 à 25 kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Souris : les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer

les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Rats : les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement , puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- *[Si disponible]* Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer directement dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surfaces (rivières, étangs, ruisseaux, digues, canaux) ou de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiqueAdultes Mus musculus-Souris domestiqueJuvéniles Rattus norvegicus-Rat brunAdultes Rattus norvegicus-Rat brunJuvéniles

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	<p>Extérieur</p> <p>autour des bâtiments</p> <p>Application des appâts -</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	<p>Souris: Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres - Faible infestation: 25 à 50 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres - Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. - -</p> <p>Souris: .</p> <p>Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.</p> <p>Faible infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres</p> <p>Rats:</p> <p>Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres</p> <p>Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>Le produit se présente uniquement sous la forme de conditionnements distincts d'une contenance maximale de 10 kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emballages de 25, 50 ou 100 g d'appât (sachets papier doublés polyglassine), dans un seau extérieur en polyéthylène, une boîte en carton ou aggloméré : 3 à 25 kg. - Appât en vrac dans un seau en polyéthylène avec couvercle ou dans un sac en polyéthylène à l'intérieur d'une boîte en carton : 3 à 25 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'usage en extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des endroits stratégiques afin de minimiser l'exposition des espèces non-cibles.
- *[Si disponible]* observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser ce produit directement dans les terriers.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surfaces (rivières, étangs, ruisseaux, digues, canaux) ou de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].
- L'usage de gants est recommandé.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 1 an.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats et/ou souris - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brunAdultes
Rattus norvegicus-Rat brunJuvéniles
Mus musculus-Souris domestiqueAdultes
Mus musculus-Souris domestiqueJuvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur
zones ouvertes et décharges

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Rats: Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres - Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres - Faible infestation: 25 à 50 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - -

Rats:
Forte infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
Faible infestation – 50 à 250g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.

Souris: .
Forte infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
Faible infestation: 25 à 50g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.
Le produit se présente uniquement sous la forme de conditionnements distincts d'une contenance maximale de 10 kg.
- Emballages de 25, 50 ou 100 g d'appât (sachets papier doublés polyglassine), dans un seau extérieur en polyéthylène, une boîte en carton ou aggloméré : 3 à 25 kg.
- Appât en vrac dans un seau en polyéthylène avec couvercle ou dans un sac en polyéthylène à l'intérieur d'une boîte en carton : 3 à 25 kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'usage en extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des endroits stratégiques afin de minimiser l'exposition des espèces non-cibles.
- *[Si disponible]* Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surfaces (rivières, étangs, ruisseaux, digues, canaux) ou de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].
- L'usage de gants est recommandé.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 1 an.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- *[Si requis par la politique ou la législation nationale]* Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (*se reporter à la section 5.3 de ce document pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette*).

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- La fréquence des visites dans la zone traitée devrait être déterminée à la discrétion de l'utilisateur à la lumière de l'examen effectué au début du traitement. Cette fréquence devrait être conforme aux recommandations fournies par code des bonnes pratiques applicable.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

- Appât en sachets : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer l'appât dans les postes d'appâtage en utilisant un dispositif de dosage.

Utilisateurs professionnels :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (*se reporter à la section 5.3 de ce document pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette*).
- *[Si requis par la politique ou la législation nationale]* Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- Retirer les appâts restants ou le poste d'appâtage à la fin de la période de traitement.

- Appât en sachets : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

- Placer l'appât dans les postes d'appâtage en utilisant un dispositif de dosage. Préciser les méthodes pour minimiser la poussière (ex. : essuyage humide).

5.2. Mesures de gestion des risques

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs ayant des compétences avancées démontrées, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des utilisateurs ayant des compétences avancées démontrées : uniquement»).

Utilisateurs professionnels

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas :

d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Tomcat (BE2014-0030)»; «Substance active : Bromadiolone» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées :

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

- L'usage de gants est recommandé.

Utilisateurs professionnels

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 1 an

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues, porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.